

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 18/09/2024
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 18/09/2024
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 18/09/2024
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20240916-2024SEPT16_250-DE
	7.1.6	Tarif des services publics

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

5

Séance Publique ordinaire du **16 septembre 2024**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Loïc DÉANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

M. Ghislain de FLAUJAC
Mme Laurianne DUCASSÉ
M. Frank GOBBATO
M. François-Xavier ROUX

Ont donné procuration :

M. Ghislain de FLAUJAC à Mme Christiane PREVITALI
M. Frank GOBBATO à M. Jean-Yves DELACOSTE
M. François-Xavier ROUX à M. Xavier BALLENGHIEN

N'ont pas pris part au vote : néant

Secrétaire : Mme Emilie SARRAN

Objet : Proposition de tarif de location de la salle de l'ancien Tribunal

RAPPORTEUR : Valérie MANISSOL, Adjointe au Maire chargée des affaires générales, des finances et des ressources humaines,

La salle de l'ancien Tribunal est régulièrement demandée par des établissements scolaires, des associations et des professionnels pour y tourner des clips, y organiser des expositions, y jouer des pièces de théâtre, etc...

Afin de donner un cadre juridique à ces occupations, il est nécessaire de conclure une convention avec chaque occupant et de fixer le montant de location, fluides compris ainsi que le montant de la caution.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

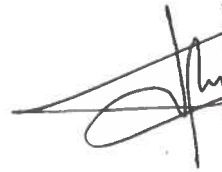
- de fixer le tarif de location de la salle à 400 € / jour pour les professionnels et les associations extérieures,
- d'octroyer la gratuité aux associations et aux établissements scolaires lectourois,
- de fixer le montant de la caution à 1 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer sur ces bases, les conventions de mise à disposition de locaux correspondantes avec les occupants,
- de modifier en conséquence la grille des tarifs 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Secrétaire de séance,
Emilie SARRAN



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 18 SEP. 2024
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 18 SEP. 2024